



Site Natura 2000

« Sucs de Breysse » FR 8301087

Rapport d'activités

Année 2018

Structure porteuse : Mairie d'Alleyrac

Le Bourg – 43150 ALLEYRAC

Tél : 04 71 57 37 33 - Fax : 04 71 57 37 33 – Email : mairie.alleyrac@wanadoo.fr

Structure animatrice : CPIE du Velay

Le Riou, chemin du Cocher – 43700 CHASPINHAC

Tel : 04 71 03 01 17 – Email : jean-noel.borget@cpieduvelay.fr

Co- traitant ONF

Avec le soutien de :



RAPPORT D'ACTIVITES 2018
DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
"SUCS DE BREYSSE"
FR 8301087

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau Natura 2000, la Mairie d'Alleyrac est la structure porteuse du site Natura 2000 « Sucs de Breysse », dont le Document d'Objectifs a été validé par le Comité de Pilotage en 2011. Le CPIE du Velay est la structure animatrice du site depuis 2015. L'ONF est associé à cette animation en tant que cotraitant. Le maire de Présailles est Président du COPIL (réélection en 2017).

La mission du CPIE du Velay, appuyé par l'ONF, s'est traduite par la définition et la mise oeuvre d'un programme d'actions annuel, la réalisation des suivis administratifs et techniques des actions, la recherche de contractualisation et l'organisation de la communication, en vue de la sensibilisation du public et de la concertation avec les acteurs locaux.

Ces missions ont pour but d'atteindre les objectifs fixés par le DOCOB et, afin de les mener à bien, un programme d'actions est mis en place par les 2 parties.

RAPPEL DU PROGRAMME D' ACTIONS 2018

Pour 2018, 5 actions ont été programmées :

✓ **Actions d'animation et communication**

- coordination et animation du DOCOB
- mise en place d'animations pour les scolaires du territoire
- animation sous forme d'une conférence-débat pour les habitants et les propriétaires forestiers
- rédaction et diffusion d'articles d'information

✓ **Action de suivi**

- Recherche de la Rosalie des Alpes

ACTIONS MENEES EN 2018

A. ACTIONS D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION

➤ A.1 - Animation de la mise en œuvre du DOCOB

Objectifs : assurer l'animation et la coordination de la mise en œuvre du DOCOB, assurer un appui technique au montage des dossiers et le suivi administratif.

- ⇒ maîtrise d'ouvrage : Mairie d'Alleyrac
- ⇒ maîtrise d'œuvre : CPIE du Velay
- ⇒ temps de travail effectué : 6,5 jours (CPIE du Velay)
- ⇒ **coût : 3 965 € net** (CPIE du Velay)

La Mairie d'Alleyrac a assuré, en relation étroite avec les mairies de Présailles et du Monastier-sur-Gazeille, les missions suivantes :

- ✓ dans le cadre du programme d'actions annuel :
 - la validation du rapport d'activité annuel,
 - la décision du plan de financement,
 - la décision des listes des actions prévues au DOCOB et celles des actions complémentaires non prévues dans le DOCOB,
 - la recherche de financements,
- ✓ dans le cadre de l'organisation de la communication :
 - la définition du cadre général des actions de sensibilisation et la validation des opérations envisagées par le CPIE du Velay et l'ONF,
 - la définition des orientations de la concertation avec les acteurs locaux,
 - la coordination avec les différents acteurs et partenaires.
- ✓ dans le cadre des suivis administratifs et techniques des actions :
 - le suivi administratif des actions du DOCOB avec l'élaboration de l'état annuel de réalisation du DOCOB et la réalisation de tableaux de bord,
 - le suivi des conventions avec l'Etat et l'établissement des programmations annuelles,
 - le suivi des dossiers de demandes de subventions,
 - l'élaboration et la gestion des marchés publics avec les prestataires.

Le CPIE du Velay a assuré :

- ✓ dans le cadre du programme d'actions annuel :
 - l'élaboration du rapport d'activités annuel,
 - la proposition et mise en œuvre du programme d'animation annuel (proposition d'actions et estimation financière),
 - la mise en œuvre des actions retenues par la Mairie d'Alleyrac et les mairies associées sous le contrôle du Président du COPIL (Monsieur le Maire de Présailles).

- ✓ dans le cadre de l'organisation de la communication :
 - l'organisation de l'accueil, de l'information et de la sensibilisation du public,
 - le suivi du travail avec l'ONF : rédaction des articles d'information par l'ONF

- ✓ dans le cadre du suivi administratif et technique des actions :
 - la réalisation du suivi régulier des actions du DOCOB,
 - l'élaboration des éléments techniques nécessaires aux dossiers de demandes de subventions en soutien de la mairie,
 - Le suivi administratif et technique de l'action ONF sur la recherche de Rosalia alpina

Description des actions

Le CPIE et l'ONF ont animé avec la commune d'Alleyrac une réunion, en mars 2018, pour mettre en œuvre la démarche de recherche de Rosalia alpina. Un propriétaire forestier recherché au préalable (contact CPIE) s'est rendu sur le terrain avec l'ONF pour repérer la parcelle test.

La réunion a permis également de faire le point sur la signalétique touristique en direction du grand Suc (signalétique légère Géopark, le circuit volcans en liberté de l'application mobile départementale autour du grand Suc).

La signalétique touristique a été livrée à la commune de Présailles en octobre 2018 par le Parc des Monts d'Ardèche. Elle sera installée le long des chemins ruraux autour du grand Suc, avec deux points de départ : Alleyrac et Présailles. Le CPIE a veillé, en lien avec le Parc des Monts d'Ardèche, à ce que les futurs lieux d'implantation soient en dehors des milieux d'intérêt communautaire. Il accompagnera les deux communes au moment de l'installation des balises (en 2019).

Les actions de communication 2018 ont été également abordées : rôle des mairies et de leurs sites internet.

Les échanges initiés en 2017 avec la mairie de Présailles sur la gestion forestière et plus particulièrement sur l'intérêt de l'acquisition d'une parcelle de hêtraie, qui est un bien vacant sans maître au sommet du grand Suc de Breysse, se sont poursuivis.

La commune a initié l'information publique (jusqu'à décembre 2018) avant de lancer la procédure d'acquisition.

➤ A.2 Communication, sensibilisation, information

Objectif : sensibiliser la population locale (habitants) aux richesses naturelles du site et à l'utilité de gérer les espaces naturels, favoriser la connaissance de la procédure Natura 2000, faire connaître les outils de gestion (charte, contrat), promouvoir les comportements respectueux à adopter sur le territoire

- ⇒ maîtrise d'ouvrage : Mairie d'Alleyrac
- ⇒ maîtrise d'œuvre : CPIE du Velay et ONF
- ⇒ temps de travail effectué : 3,5 jours (CPIE du Velay), 2,5 jours (ONF)
- ⇒ **coût : 2135 € net de taxes (CPIE du Velay)**
1525 € net de taxes (ONF)

La conférence-débat habitants et propriétaires forestiers du 9 novembre 2019 s'est déroulée dans la salle de la mairie d'Alleyrac. Elle a été annoncée via la presse, des affiches qui ont été mises en place dans la commune (réalisées par le CPIE) et sur les sites du Département. L'objectif était de proposer une découverte grand public des enjeux de préservation et de gestion dans le cadre Natura 2000 et de contacter les propriétaires forestiers. Le thème de l'histoire de cette forêt, des modes de gestions passés et actuels, des actions entreprises dans le cadre Natura 2000 étaient au programme de cette animation. Treize personnes étaient présentes. Ce fut l'occasion d'échanger de façon approfondie sur la parcelle du sommet du grand Suc (bien vacant sans maître), de la procédure lancée par la commune mais aussi de parler de la recherche de la Rosalie des Alpes avec la présence du propriétaire forestier partenaire. Les maires de Présailles et d'Alleyrac étaient présents.

Deux animations scolaires ont été proposées aux classes de 6^e des deux collèges du Monastier : collège Laurent Eynac (8 juin) et collège St-Dominique (19 juin). Les deux interventions ont eu lieu sur le terrain pour le collège St-Dominique (classe de 26 élèves) et le collège Laurent Eynac (une classe de 22 élèves) ont permis de sensibiliser les enfants du territoire à la richesse naturelle du site Natura 2000 et aux actions entreprises dans ce cadre.

L'ONF en relation étroite avec le CPIE du Velay a continué d'assurer le travail de rédaction des articles d'information Natura 2000. Ces articles ont été transmis par l'ONF aux différentes communes pour qu'ils les intègrent dans leurs moyens de communication.

B. ACTIONS DE SUIVI

*Objectif : rechercher la présence de *Rosalia alpina**

- ⇒ maîtrise d'ouvrage : Mairie d'Alleyrac
- ⇒ temps de travail effectué : 3,5 jours (ONF)
- ⇒ **coût : 2135 € net de taxes (ONF)**

Contexte de l'étude :

Les insectes saproxyliques, qui dépendent, pendant une partie de leur cycle de vie, du bois mort, ont une place importante au sein des écosystèmes forestiers. Ils sont indispensables dans le processus de dégradation et de recyclage de la nécromasse ligneuse. Ils sont aussi d'excellents bio-indicateurs de la qualité des forêts. Dans le périmètre du site Natura 2000 des Sucs de Breysse, on retrouve des massifs forestiers anciens et homogènes.

En s'inscrivant dans la future évaluation de l'état de conservation des hêtraies, une recherche de *Rosalia alpina* a été tentée par l'ONF en 2018.

Un bucher de rondins de hêtres fraîchement coupés a été installé sur la parcelle d'un propriétaire volontaire.

Les observations de terrain menées par l'ONF n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de Rosalia alpina.

Voir rendu détaillé par l'ONF.

SYNTHESE DES DEPENSES ENGAGEES EN 2018

| Nature de la prestation | Prestataire | Montant du devis (HT) | Montant de la facture (HT) | Montant TVA | Montant de la facture (TTC) |
|---|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------------------|
| Animation de la mise en œuvre du DOCOB | CPIE du Velay | 3 965 € | 3 965 € | x | 3 965 € |
| | ONF | x | x | x | x |
| Etablir et mettre en œuvre un plan de communication sur le DOCOB : balade, réunion avec propriétaires, document forestier | CPIE du Velay | 2 135 € | 2 135 € | x | 2 135 € |
| | ONF | 1 525 € | 1 525 € | 305 € | 1 830 € |
| | | | | | |
| Suivi scientifiques : Rosalia alpina | ONF | 2 135 € | 2 135 € | 427 € | 2 562 € |
| TOTAL | | 9 760 € | 9 760 € | 732 € | 10 492 € |

ONF : soumis à la TVA

CPIE du Velay : association loi 1901 non assujettie à TVA

PLAN DE FINANCEMENT

| Financeurs | Taux en % | Montant |
|-------------------|------------------|-----------------|
| Etat | 50 | 5 246 € |
| FEADER | 50 | 5 246 € |
| TOTAL | 100 % | 10 492 € |